



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Inégalité de la répartition des internes en psychiatrie

Question écrite n° 7511

Texte de la question

M. Ludovic Pajot attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur le caractère très inégal de la répartition effective des internes en psychiatrie notamment dans la région des Hauts-de-France et tout particulièrement dans le département du Pas-de-Calais. Les données communiquées tant par la fédération hospitalière de France (FHF) que par l'agence régionale de santé (ARS) attestent d'une forte disparité dans la répartition des effectifs entre les différents départements. À titre d'exemple, le département du Nord compte 137 postes d'internes en psychiatrie alors que le Pas-de-Calais n'en compte que 31. La situation de l'ESPM de Saint-Venant est à cet effet particulièrement révélatrice de ces disparités : sur 41 internes en psychiatrie que compte le groupement hospitalier de territoire regroupant divers ESPM, celui de Saint-Venant n'en compte qu'un seul. Il lui demande donc de bien vouloir lui préciser les mesures qu'elle compte mettre en œuvre afin de veiller à ce qu'une meilleure répartition des internes soit réalisée en lien avec l'ARS, et ce notamment pour éviter que les habitants des territoires ruraux soient privés d'accès au service public de la santé.

Données clés

Auteur : [M. Ludovic Pajot](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (10^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7511

Rubrique : Médecine

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 avril 2018](#), page 3177

Question retirée le : 27 avril 2021 (Fin de mandat)